



Tarification du Portail de l'ICIS

En vigueur le 1^{er} avril 2019

Le Portail de l'ICIS est une application d'exploitation de données exhaustive qui comporte un outil d'analyse en ligne, un programme de formation flexible, des communautés de pratique animées et des services de consultation personnalisés. Cette application puissante et interactive est à la disposition des hôpitaux, des régies régionales de la santé et des ministères de la Santé au Canada selon le principe de partage des coûts.

Les frais d'abonnement annuel pour le premier analyste d'un organisme s'élèvent à 7 610 \$. Les frais annuels pour chaque abonnement supplémentaire sont facturés ainsi :

Type de prix	Premier analyste	Analystes supplémentaires	Consommateurs d'information
Prix de base	7 610 \$	6 000 \$	gratuit
Réduction de 25 %*	s.o.	4 500 \$	gratuit

Remarque

* Applicable aux provinces et territoires et aux communautés de pratique qui gèrent leurs utilisateurs de façon centralisée. Détails dans la première note ci-dessous.

Notes relatives à la politique

- Les provinces et territoires qui choisissent une mise en œuvre intégrale ainsi que les communautés de pratique ont droit à une réduction de 25 % pour leurs utilisateurs (licences incluses dans l'annexe 1 de leur contrat). Les communautés de pratique sont des groupes d'utilisateurs ayant un centre d'intérêt commun et un agent de coordination des contrats et de la facturation. Ces groupes d'utilisateurs proviennent de différents organismes qui ne sont pas déjà inclus dans la mise en œuvre à l'échelle de la province ou du territoire.
- Chaque trimestre, les clients peuvent ajuster le nombre d'utilisateurs. Lorsqu'un utilisateur est ajouté ou supprimé, la facturation est ajustée le trimestre suivant. Il n'y a donc aucun calcul proportionnel des coûts au cours d'un trimestre. L'accès est accordé dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande d'ajout d'un utilisateur. L'accès est retiré à la date précisée dans la demande de suppression d'un utilisateur.





Bulletin

- En vertu de leur entente bilatérale avec l'ICIS, les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé ont droit à une licence d'utilisation gratuite pour l'analyste de leur choix.
- Les clients doivent assumer les coûts de transport et d'hébergement liés à toute formation offerte sur le Portail de l'ICIS.
- Le premier analyste a droit à 15 heures gratuites de consultation ou de soutien par année; chaque analyste supplémentaire a droit à 7,5 heures. Les heures de consultation et de soutien supplémentaires sont facturées à un taux horaire de 155 \$ (taxes en sus).

Pour en savoir plus

Courriel : portail@icis.ca

Site Web : icis.ca